ROUBAIX

L'HEURE DE LA PHOTO...

Dans ce groupe de prisonniers du STALAG XII C, *on remarque, marqué d'une* ×, M. GEORGES CLEMENT, *domicilié rue Paul-Bert, cité Sainte-Virginie, à Roubaix.*

LUNDI 12 JANVIER :

Aujourd'hui : sainte Hortense ; demain : saint Arcade.

Soleil : lever 9 h. 49, coucher 18 h. 14.

Sapeurs-pompiers : N° d'appel : 303 33.

Caisse d'Epargne : de 9 h. à 11 h.

Goutte de lait : distribution de lait de 11 h. à 12 h.

Pharmaciens de garde jusqu'au lundi à 8 h. : MM. Nollet, 81, rue de Lille, et Dislaire, 52, rue Voltaire.

VOLS

Nous recevons du courrier des stalags et aussi des familles de prisonniers. Des cartes qui nous sont parvenues, retenons aujourd'hui celles qui ont trait à des faits vraiment inqualifiables : les vols dont peuvent être victimes certains prisonniers ou leur famille.

En effet, vous l'avez vu par des affaires retentissantes, même parmi les employés d'administration, des gens se sont rendus coupables de ce crime — car c'en est un — : piller des colis destinés aux stalags.

Aucune peine ne sera assez sévère pour sanctionner de tels gestes.

Un autre fait non moins douloureux s'est produit récemment dans notre ville. C'est une femme de prisonnier qui en a été la victime. S'étant absentée pour un court voyage, elle retrouva sa maison pillée. Le mari lui-même vient de nous écrire de son camp une carte dont en devine le ton. Il en a rédigé un passage sous la forme d'une annonce :

« Remercie les braves cambrioleurs qui ont volé une modeste ouvrière dont le mari est prisonnier de guerre. »

Que d'amertume sous cette apparente ironie.

N'est-ce pas voler deux fois que de voler un prisonnier ou sa femme...

La répression devrait se montrer au moins deux fois plus rigoureuse dans de tels cas.

L'BOURLEUX.

CARTES DE VIN

L'épicerie J. BRAAT, 11, rue Pauvrée, à Roubaix (Tél. 331.40), accepte toutes les inscriptions pour le vin à partir du lundi 12 janvier, et jours suivants. S'y présenter, muni des cartes de ravitaillement et tickets de vin de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. 24248

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit : Jeudi 15 janvier. — Matin : rue Neuve, de la Fraternité, rue Pierre-Legrand, angle des rues du Bois et des Fabricants :

Jeudi 15 janvier. — Matin : rues des Arts, de la Digue, Providence, Brondeloir, Turenne. — Après-midi : rues Marquette, Beltman, Bressin, Wasquehal, Ogiers.

Vendredi 16. — Matin : rues Bell, Epeule 67 à 297, Moras, Foucault. — Après-midi : rues de l'Epeule 72 à 245, Cugnot, Vélocipède.

Samedi 17. — Matin : rues de la Lainière, Watt, Nevermann, place d'Amiens, rues Fn.-de-Girard, Salomon-de-Cau, Dupont. — Après-midi : rues Ed.-Renouelle, de l'Industrie, d'Isly.

Lundi 19. — Matin : rues Richelieu, de la Perche, bd Montesquieu. — Après-midi : rues de Croix, St-Roch, d'Inkermann 55 à 185 et 54 à 184, Soubise 67 à 135 B et 100 à 130.

Mardi 20. — Matin : rue de Lille 1 à 265 et 2 à 236. — Après-midi : rue Charles-Quint, av. A.-Chenier, rues Colbert, Mirabeau, Vauban, bd de Cambrai, av. du Onze-Novembre.

Une institutrice libre à l'honneur

Au cours de la réception du jour de l'an à l'Evêché, S. E. le cardinal Liénart a remis des distinctions à plusieurs membres du corps enseignant libre.

Nous relevons encore parmi eux, le nom de notre concitoyenne, Mlle Henriette Bauden, directrice de l'école libre Sainte-Marie, rue de la Chaussée, qui a reçu la médaille de l'Enseignement chrétien.

Par ce geste, le cardinal a voulu récompenser les vingt-cinq années de dévouement que Mlle Bauden a consacrées à l'éducation des jeunes filles.

Avec toutes ses anciennes élèves, nous nous réjouissons à l'annonce de cette distinction, et nous présentons à Mlle Bauden nos plus vives félicitations.

UN RENARD A DEUX PATTES OPERE RUE DU GENERAL-SARRAIL. — Mme Madeleine Carpentier, concierge des établissements Duby, 45, rue du Général-Sarrail, élevait dans une dépendance de l'immeuble deux poules et un coq.

La chose excita la convoitise d'un renard à deux pattes... et dimanche matin, Mme Carpentier ne trouva plus ni ses poules, ni son coq !

LA SUIE BRULE. — Samedi, vers 18 h 45, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Gustave Collier, coiffeur, 52, rue Decrème, où un feu de cheminée mènaçait de prendre de l'extension. Les pompiers furent mandés, et maîtrisèrent rapidement le feu. Les dégâts sont insignifiants.

UNE TROUSSE CHIRURGICALE EST VOLEE DANS UNE AUTO. — M. le docteur André Lafaye, demeurant, 9, rue Descartes, se trouvait samedi en visite chez un malade. Devant la porte, il avait laissé sa voiture.

Un individu en profita pour opérer à l'intérieur une rapide inspection, et il s'en alla en emportant une trousse chirurgicale.

Cette trousse, constituée par une serviette de cuir noir avec fermeture « éclair », valait 2.000 frs.

SOCIETE DES JARDINS POPULAIRES DE ROUBAIX (Groupe Linné). — Les jardiniers sont invités à se présenter chez leur brigadier pour fixer leur choix de plants de pommes de terre et les payer. Dernier jour d'inscription le 16 janvier. Engrais dernier délai le 22 janvier. Sachet de graines sélectionnées, dernier délai le 26. Les inscriptions seront reçues tous les jours de 18 h. à 19 h. et les samedis de 15 à 17 h. Il est indispensable de se présenter avec sa carte de sociétaire.

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES. — Paiement au bureau de bienfaisance :

Mardi 13, à 9 h., de 1 à 550 ; à 10 h., de 551 à 1120 ; à 11 h., 1121 à 1640 ; à 14 h., 1641 à 2240 ; à 15 h., de 2241 à 2820 ; à 16 h., de 2821 à 3350 ; à 17 h., de 3351 à 3920.

Mercredi 14, « 9 h., de 3921 à 4100.

Belges : à 10 h., de 1 à 410 et à 11 h., de 411 à 800.

ALLIANCE FAMILIALE ROUBAISIENNE. — Recettes mensuelles pour 1942, dimanches 1er mars et 5 avril au siège social, Café du Gymnase, 8, rue du Grand-Chemin, de 10 h. à 12 h.

CROIX

Les différentes œuvres du Secours national

Nous avons annoncé la semaine dernière que le Secours national, en raison du développement de ses services, était allé s'installer dans des locaux spacieux mis à sa disposition par l'administration municipale.

Aujourd'hui, au N° 139 du boulevard Zola, sont réunis : le Secours national, le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre et « La Famille du prisonnier ».

Ces trois organisations possèdent chacune un bureau, pour leurs réunions et leurs dirigeants y tiennent de fréquentes assemblées.

Le Secours national, de plus en plus sollicité, est parfois débordé. Il ne peut compter que sur le dévouement des personnes qui se sont donné pour tâche de secourir les grandes misères et celles-ci sont toujours plus nombreuses et plus lamentables. Cependant, sans bruit en toute discrétion, il poursuit sa mission avec un zèle admirable.

Un vestiaire existe, un ouvroir fonctionne à côté : ce dernier confectionne, raccommode les vêtements qu'on veut bien lui envoyer ; c'est là un gros travail.

Le Comité, que seconde avec tant d'ardeur le représentant de cet organisme, M. Jean Desruelles, fait des prodiges avec peu de chose, c'est entendu, mais il attend de la population de l'aide en matières et en vêtements usagés. Le bureau du Secours national tient une permanence tous les jours, sauf le samedi, de 14 h. à 16 h., 139, boulevard Zola. Toutes les correspondances doivent être adressées à cette adresse, au nom du représentant du Secours national.

Le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre tient la permanence aux mêmes heures, au même local : adresser la correspondance au Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre, 139 boulevard Zola.

Enfin, la « Famille du prisonnier » tient une permanence le dimanche, de 10 à 12 h., au même local, premier étage. Adresser la correspondance au président de cet organisme, 139, boulevard Zola.

La répression de la hausse illicite et du commerce clandestin

Par arrêté en date du 7 janvier 1942 pris sur la proposition du Comité départemental des prix, M. le Préfet du Nord a ordonné la fermeture, pour une durée d'un mois à compter du 12 janvier 1942, de l'établissement tenu par M. Léon Samies, boucher, 11, avenue Salengro, à Croix.

En outre, le Comité estimant que les faits relevés sont de nature à motiver des poursuites devant les tribunaux, le parquet a été immédiatement saisi du dossier de l'affaire.

TOUJOURS EN DEFAUT. — Au cours de la semaine la police locale a relevé six contraventions pour circulation après l'heure du couvre-feu et une pour occultation insuffisante des lumières. Les délinquants seront poursuivis devant les tribunaux compétents et la police continuera de sévir contre ceux qui persistent à ne tenir aucun compte des règlements.

LES COLIS DES PRISONNIERS. — Les familles des prisonniers de guerre sont informées qu'aucune distribution de colis n'aura lieu demain lundi 12 janvier ; la prochaine distribution se fera le lundi 19 au local du ravitaillement.

PASSAGE DU PERCEPTEUR des contributions directes demain lundi 12 janvier, de 14 h. à 16 h., au café de la salle des fêtes.

WASQUEHAL

Au ravitaillement

Distribution des cartes de vin. — De 8 h. 30 à midi et de 14 h à 17 h. 30, pour le Centre mercredi 14, à l'ancienne école rue Jean-Macé et, pour le Capreau, jeudi 15, à l'annexe, rue de Roubaix. Se munir du livret de famille, de la carte de ravitaillement et de la carte de travailleur lourd. Des instructions sévères de la Préfecture exposent les retardataires à perdre le bénéfice de cette distribution.

Cartes de lait. — En même temps et aux mêmes endroits, distribution des cartes de lait pour les enfants de 0 à 10 ans et pour les femmes enceintes.

Les vitamines. — Très prochainement des cartes de vitamines seront distribuées. Des renseignements seront donnés à ce sujet. Il est donc inutile de se présenter dans les services pour en obtenir maintenant.

Supplément de savon pour malades. — Il est inutile de faire des démarches à ce sujet avant le 1er février prochain.

Bons de chaussures. — Mercredi 14, de 8 h 30 à midi et de 14 h. à 17 h. 30, des bons seront distribués, salle des fêtes, rue Jean-Macé, bureau des chaussures. Les numéros des bénéficiaires seront affichés chez les boulangers et les épiciers. Seules les personnes dont le numéro sortira pourront se présenter. Une prochaine distribution aura lieu ensuite, le faible contingent de chaussures ne permettant pas de contenter tout le monde à la fois. La carte de vêtements et articles textiles sera exigée.

Bons d'achat de vêtements et textiles. — Une inscription aura lieu mercredi 14, rue Jean-Macé. Le bureau sera ensuite fermé jusqu'à nouvel ordre.

TOURNEE DU PERCEPTEUR, mercredi 14, de 14 à 16 h., à la salle des fêtes, rue Jean-Macé.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi 15, à 13 h., rue Jean-Macé, pour le Centre et le Noir-Bonnet.

PAIEMENT DES SECOURS DE CHOMAGE jeudi 15, de 14 h. 30 à 14 h. 45, rue de Roubaix, pour le Capreau, et de 15 h. 30 à 16 h., rue Jean-Macé, pour le Centre, dans l'ordre habituel.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS MENSUELLES aux vieillards, infirmes et incurables, à la recette municipale, 12, rue Ferrer, mercredi 14, et 9 h. à 12 h. pour les numéros 1 à 280, et jeudi 15 : 281 à la fin.

On paiera aussi les secours à la famille, les allocations aux femmes en couches et les primes d'allaitement maternel. Les vieillards qui ont reçu leur premier mandat de retraite de vieux travailleurs sont priés d'en aviser aussitôt la mairie.

WATTRELOS

PAIEMENT DES SECOURS. — On paiera, au bureau d'assistance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, le jeudi 15, les allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables; les allocations d'assistance aux femmes en couches, d'allaitement maternel et l'assistance à la famille. (Se munir de la carte d'identité).

DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX (rue des Prés). — Prochaines séances de consultations : mardi 13, à 9 h., par M. le docteur Montaigne. Jeudi 15, à 13 h. 30, par M. le docteur Bauwin.

L'infirmière tiendra une permanence le jeudi 15 janvier, de 9 à 12 h

LYS

LE PERCEPTEUR sera à la mairie le mercredi 14, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 15 h., pour percevoir les impôts.

et lui?

Aidez-nous...
à lui trouver du travail, pour le jour de sa libération.
Et, dans ce but, répondez au questionnaire qui permettra de connaître les capacités professionnelles de chaque prisonnier de guerre.
Ce questionnaire sera rempli, en votre présence, par un Délégué de votre Maire pour le

COMMISSARIAT AU RECLASSEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE RAPATRIÉS ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Ainsi pourrons-nous, dès maintenant, prévoir le travail auquel il aura droit.
Pensez à lui, il le mérite bien.

HEM

Du tissu avait été volé dans une usine

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, vers 23 h., deux gardes auxiliaires en tournée rue du Calvaire, rencontrèrent trois individus, dont l'un portait une charge. Interpellés par les policiers, ces hommes prirent la fuite en direction de « Bifur » en abandonnant sur la route un ballot de tissu pesa à environ 40 kilos.

Une enquête ouverte immédiatement par la police a établi que ce tissu provenait de l'usine Henri Dupres et Cie rue de la Gare, à Hem, et avait été dérobé dans un magasin attenant à l'usine.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Lannoy qui recherche les voleurs.

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES pour la première quinzaine du janvier aura lieu au bureau de poste, dans l'ordre suivant :

Vendredi 16 : de 8 à 9 h., numéros 1 à 100; de 9 à 10 h., 101 à 200; de 10 h. à 11 h., 201 à 300; de 14 à 15 h., 301 à 400; de 15 à 16 h., 401 à 550.

Samedi 17 : de 8 à 9 h., numéros 551 à 650; de 9 à 10 h., 651 à la fin.

Les bénéficiaires peuvent, dès à présent, retirer leur certificat de paiement du premier trimestre, en mairie.

Les COOPERATIVES REUNIES,

101-109, rue de l'Ommelet, à Roubaix, informent les actionnaires de la Grande Brasserie Moderne et des Débitants réunis de Lys, Lannoy, Touffiers, Sailly, Willems, qu'ils peuvent s'inscrire au Café de l'Hôtel-de-Ville, place de Lannoy, à Lannoy, aux jours suivants :

Lundi et mardi : Lys et Lannoy, de 8 à 12 h. et de 2 à 5 h.

Mercredi : Touffiers, Sailly, Willems, de 8 à 12 h. et de 2 à 5 h.

Ils devront présenter leur action, leur carte d'alimentation et leurs tickets de vin. 24331

TOUFFLERS

Une réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie samedi, à 20 h., sous la présidence de M. Alphonse Pouchain, maire

En ouvrant la séance, M. le Maire rend hommage à la mémoire de M. Paul Tiberghien, adjoint, récemment décédé. L'assemblée s'associe à cet hommage en observant une minute de silence.

On procède ensuite à l'installation officielle des adjoints, MM. Wartel et Duvilliers, et de deux conseillers municipaux, MM. Debosscher et Duquesnoy.

— Le service d'enlèvement des boues et ordures ménagères sera assuré en 1942 par M. Deleu.

— La subvention municipale aux sociétés de secours mutuels sera rétablie à compter de 1942

— Communication est donnée d'un projet d'équipement sanitaire établi par la ville de Roubaix.

— Le projet de réfection de l'église a été approuvé par l'autorité supérieure. Les travaux seront mis en adjudication prochainement. A cet effet, deux conseillers sont désignés pour assister à cette formalité.

— La question des salaires du personnel communal est mise au point, suivant la loi du 31 octobre dernier. L'assemblée siège ensuite à huis clos pour l'examen des questions d'assistance.

DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT mardi 13, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h., au Grand Cabaret, 2, rue de Roubaix, dans l'ordre indiqué sur les affiches apposées aux endroits habituels. Les bénéficiaires qui ne se présenteront pas mardi ne pourront plus être servis.

LEERS

Au Groupe lyrique de l'Amicale

Au cours de sa dernière réunion, le groupe lyrique a procédé au remaniement de sa commission en raison de la démission de M. Alexandre Kimmel, président.

A l'unanimité des membres présents M. Edmond Maquet a été désigné pour lui succéder. La commission se compose maintenant de : MM. Edmond Maquet, président; Alphonse Vandenhende, vice-président; secrétaire: M. Achille Vantieghem; réglaseur: M. Achille Vantieghem; metteur en scène: M. Georges Delleux ; membres : MM. Kimmel, Jules Willequet, Gustave Corin, Oscar Larcone.

ANNAPPES

Le recensement professionnel des prisonniers

En vue du recensement professionnel des prisonniers, les épouses ou les parents de ceux-ci sont invités à se présenter à la Mairie dans l'ordre suivant :

Pour les lettres A à C, lundi 12 janvier, de 9 à 12 h. ; D à T, mardi 13, de 9 à 12 h. ; H à L, mercredi 14, de 9 à 12 h. ; M à Q mercredi 14, de 14 à 17 h. ; R. à S, jeudi 15, de 9 à 12 h.

TOURCOING

LUNDI 12 JANVIER :

Hôtel de Ville: de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 11 h. 30.

Bibliothèque communale: fermée.

Bibliothèque populaire: de 8 h. 45 à 11 h. 30 et de 13 h. 45 à 17 h. 30.

Consulat belge: de 9 à 12 h.

Marché du Centre: de 9 à 12 h.

Famille du soldat tourquennoise: de 9 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Maison de la Famille: de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Chambre de commerce: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Comment la communauté des Filles de Notre-Dame devint le couvent des Ursulines

En faisant l'historique de la plus ancienne communauté religieuse de notre ville, nous écrivions récemment qu'avant la Révolution, Tourcoing possédait trois établissements religieux : l'hospice, tenu par les sœurs grises de Comines, le couvent des pères Récollets et le couvent des Ursulines.

C'est en 1698, disions-nous, que fut fondée, rue des Ursulines, la communauté religieuse des « Filles de Notre-Dame » C'est cet établissement, qui devait devenir, plus tard, le couvent des Ursulines dont l'histoire se confond avec celle de notre ville.

La communauté fondée par Jeanne Conrart s'était donné pour but principal l'éducation des orphelines pauvres. La fondatrice et les compagnes qu'elle s'était adjointes, rencontrèrent une très vive sympathie de la part de la population tourquennoise et grâce au don de M. l'abbé Lefebvre, qui fit venir à Jeanne Conrart un terrain important attenant à la nouvelle communauté, celle-ci put se développer rapidement, mais pas assez cependant, eu égard au nombre important des élèves et des orphelines, qui fréquentaient l'école Saint-François-de-Sales, nom qui avait été donné par Jeanne Conrart à son établissement.

Le 7 septembre 1714, la généreuse fondatrice se dépouilla de nouveau en faveur de son œuvre favorite. Par acte testamentaire, elle fit don à l'Institut Saint-François-de-Sales d'une maison divisée en trois parties. La première était destinée à la communauté des religieuses, la seconde aux jeunes élèves, la troisième aux pauvres enfants abandonnés. Jeanne Conrart fit don encore de tous ses biens, s'en réservant la jouissance de vie durant, à la condition d'occuper dans l'établissement la demeure qu'elle s'était réservée.

Mais il manquait une chose essentielle aux Filles de Notre-Dame pour être une véritable communauté religieuse : c'était une règle, car elles n'étaient liées par aucun vœu et n'étaient rattachées à aucune congrégation. Jeanne Conrart se mit à l'œuvre et établit des règles spéciales, qui fixèrent l'ordre et la discipline religieuse de sa communauté. Elle soumit ces règles à l'autorité ecclésiastique, qui leur donna son approbation. Un peu plus tard, le comte de Lowestein les approuva à son tour et confirma l'établissement des Filles de Notre-Dame.

D'après ces règles, la communauté devait se composer de dix-huit filles, sous la protection et la dépendance immédiate de Mgr l'évêque de Tournai et sous la direction perpétuelle du curé de Tourcoing. Les Filles de Notre-Dame ne faisaient que des vœux simples.

Trois ans après cette approbation, Jeanne Conrart mourait en odeur de sainteté, le 2 mars 1734.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

SECTEUR N° 1, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot.

Vendredi 16 : — Rue Ach.-Testelin (132-fin et 133-fin), pl. Albert-Thomas, rues de Berckem, Mets, Jemmappes, Hainaut, Mirabeau, Bédé, G.-Scalbert, Jules-Simon, Bén.-Drouot (208-fin et 215-fin), Trois-Pierres (388-fin).

Samedi 17. — Rues de Soissons, Pyramides, Laon, Montgolfier, Beauvais, Angers, Linné, Ampère, Cam.-Desmoulins, Meusecron, Frémicourt, Mariette.

Lundi 19. — Rues de Bourgogne, Lamartine (301-341 et 256-312), Flanche, d'Ypres, Roitelets (pairs).

SECTEUR N° 2, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot.

Samedi 17. — Rues de Menin (108-fin et 106-fin), Saint-Roch, Mer.-Ney, Jourdan, Houchard (1-41 et 2-42), Maréchal-Ney (1-31 et 2-28), Marceau, Flandres, Comines.

Lundi 19. — Rues de la Latte, Desaix, Calvaire (60-74), Brest, Tunis, Général-Leharpe, Maréchal-Brune.

Mardi 20. — Rues Lodi, Canada, Ronco, Orions, d'Alexandrie, Raspail, Monge, Nationale (114-fin et 107-fin).

Mardi 21. — Rues de la Fin-de-la-Guerre, Dahomey, Moulin, J.-Jaurès, Repos, Abattoir, cont. Abattoir, rue Montesquieu.

Jeudi 22. — Rues du Gén.-Souham, Gén.-Douai, Ostende, Coin-de-Terre, Chartres, Venise, Brun-Pain.

Vendredi 23. — Rues La Rochefoucault, des Champs, Bruxelles, contour Saint-Anne, rues Hippodrome, A.-Dumas, Buenos-Ayres, Besançon, Courses, ch Denis-Papin.

Les soupes populaires

Les personnes en possession de cartes de soupe de couleur chamois et portant les numéros allant de 2.000 à 12.000, munies de tickets réglementaires dont l'effet expire le 17 janvier (c'est-à-dire avec la 16me semaine de ladite carte) devront se présenter dans l'ordre ci-après pour effectuer le versement de 15 fr. afférent à la quinzaine du 19 au 31 janvier 1942

Le mercredi 14, de 9 h. 30 à 11 h. 30, à l'école de garçons de la rue Achille-Testelin, n° 229, en ce qui concerne les cartes chamois ayant comme centres de distribution les écoles des rues de Metz, n° 30; Achille-Testelin, n° 229; de la Croix-Rouge, n° 355; de la Potente, n° 6, des places Albert-Thomas et de la Croix-Rouge.

Le mercredi 14, de 9 h. 30 à 11 h. 30, à l'école de garçons de la rue Lhermond, n° 27, les cartes chamois ayant comme centres de distribution les écoles de la rue Lhermond, n° 27; de la rue Molière, n° 3, et de la rue des Villas, n° 10.

Le mercredi 14, de 9 h. 30 à 11 h. 30, à la Maison des Amicales, 57, rue du Haze, les cartes chamois ayant comme centres de distribution les écoles des rues d'Austerlitz, n° 80; de la Blanche-Porte, n° 4; du Calvaire, n° 82; du Commandant-Driant, n° 30; du Drabon, n° 33 bis; Houchard, n° 101; de la Latte, n° 326; du Printemps, n° 72 bis; Saint-Blaise, n° 20, et de Varsovie, n° 130.

Le mercredi 14, de 14 à 17 h., à la Maison des Amicales, 57, rue du Haze, les cartes chamois ayant comme centres de distribution les écoles des rues du Beau-Séjour, n° 2; du Blanc-Seau, n° 27; du Bois, n° 83; des Cinq-Voies, n° 2; des Champs, n° 53; de l'Epidème, n° 17; de l'Hermitage, n° 1; de la Fin-de-la-Guerre, n° 107; du Flocon, n° 62; du Flocon, n° 121; de Menin, n° 51; Montaigne, n° 16; des Piats, n° 133; du Pont-de-Neuville, n° 132 et du Vieclois, n° 17.

Ce versement est indispensable, faute de quoi la soupe ne pourrait plus être servie aux titulaires de cartes non revêtues des tickets justificatifs du payement de la cotisation de 15 fr. susindiquée.

L'avis qui précède ne concerne pas les vieillards, infirmes et incurables bénéficiaires de l'assistance obligatoire.

FEDERATION DE L'U.N.C., 43, rue du Haze. — Les cotisations 1942 pour les groupements d'anciens combattants, jeunes et U.N.C. et A.C.V. seront perçues comme suit: pendant les mois de janvier et de février, aux permanences établies à cet effet aux sièges des groupes de quartiers et au siège de la Fédération; pendant le mois de mars, au siège de la Fédération exclusivement. A partir du mois de Mai, le recouvrement des cotisations non payées se fera à domicile avec un supplément de un franc par cotisation pour frais.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « LA PREVOYANCE ». — Visite médicale pour les stagiaires inscrits, le dimanche 1er février, à 10 h., au bureau de la société (hôtel de ville). Les personnes qui auraient l'intention de passer cette visite peuvent s'inscrire chaque jour, sauf le lundi, au bureau de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h.; elles éviteront ainsi un retard de 3 mois.

MOUVAUX

Le statistique de l'état civil pour 1941

Au cours de l'année 1941 les services de l'état civil ont enregistré les déclarations de 40 naissances, 31 mariages et 130 décès, dont 37 transcriptions.

Les décès se répartissent ainsi :

0 à 1 an, 3 ; 1 à 10 ans, 2 ; 10 à 20 ans, 2 ; 20 à 40 ans, 5 ; 40 à 60 ans, 11 ; 60 à 80 ans 56 ; 80 et plus, 13 et un corps non identifié.

MARCQ-EN-BARŒUL

La répression de la hausse illicite et du commerce clandestin

Sur la proposition du Comité départemental des prix, M. le préfet a ordonné la fermeture pour une période de trois mois, à compter du 1er janvier 1942, de l'établissement tenu par M. Troyaux, négociant en beurre et œufs, 13, rue du Général-Gouraud, à Marcq-en-Barœul.

En outre, le Comité estimant que les faits relevés sont de nature à motiver des poursuites devant les tribunaux, le parquet a été immédiatement saisi du dossier de cette affaire.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les bénéficiaires de l'allocation militaire sont invités à se présenter à la mairie, salle A, bureau des allocations dans l'ordre suivant: mardi 13, N° 1 à 600; mercredi 14, N° 601 à 1.200 et jeudi 15, de 1.201 à la fin pour retirer les certificats d'admission concernant le premier trimestre en cours. Se munir d'une pièce d'identité.

SOUPES FAMILIALES. — Paiement des droits de soupe pour la quinzaine du 12 au 31 janvier dans les différents secteurs, mardi 13, de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LE FEU DANS UN GARAGE. — Vendredi vers 12 h. 30, les pompiers furent appelés au garage de M. Henri Vleeminck, rue de Tourcoing, où le feu s'était déclaré à la suite, croit-on, de l'échauffement d'un moteur d'auto. L'alerte fut donnée par des passants, intrigués par l'épaisse fumée qui se dégageait du garage. Grâce à la rapidité des secours, les dégâts furent limités à la voiture, dont le moteur est rendu inutilisable, et la carrosserie endommagée.

HALLUIN

Un individu porteur de 34 kilos de chocolat est arrêté

Jeudi soir, vers 20 h. 15, l'agent Vaes, accompagné du garde auxiliaire Alphonse Quartier, exerçait un service de surveillance rue de Lille, au point terminus de la ligne de tramways Halluin-Tourcoing. Arrive un tram duquel descendit un individu porteur d'une valise et d'une musette qui paraissaient lourdement chargées. L'homme, qui voulait éviter d'attirer l'attention, se dirigea vers un estaminet voisin ; mais au moment où il se disposait à y pénétrer, les deux agents le rejoignaient. Ils l'invitèrent à montrer ce que contenaient la valise et la musette. Les ayant ouvertes, les agents constatèrent qu'elles renfermaient des plaques de chocolat.

Conduit au poste de police et interrogé par M. Bouvier, commissaire de police, l'homme déclara se nommer François De Berdt, 23 ans, receveur de tramway, demeurant 150, rue du Général-Leman à Anzebrouck. Il avoua que le chocolat dont il était porteur devait être exporté

Invité à fournir de plus amples détails sur cette opération, De Berdt a confié à M. Bouvier que cette marchandise lui avait été remise à Lille, dans un grand café voisin de la gare, par un de ses compatriotes, lequel l'avait reçu d'une jeune fille qui était venue la lui apporter en cet endroit. Lui-même était chargé de transporter le chocolat à Halluin, dans un certain café, où des complices devaient le prendre.

De Berdt a en outre avoué qu'il se livrait à ce trafic depuis plusieurs mois et qu'il effectuait ainsi deux transports par semaine, soit de tissus, de farine, de chocolat ou de denrées diverses. Il estime avoir ainsi transporté pour 30.000 fr. de marchandises, prix d'achat en France. A chaque voyage, il recevait de 100 à 160 fr. de la part de l'organisateur du trafic. Qualit au chocolat, dont le prix normal en France est de 24 fr., il était revendu à raison de 115 à 130 fr. le kilo.

Evidemment, le chocolat a été saisi ; il y en avait 34 kilos.

Comme De Berdt ne possédait pas la somme nécessaire pour transiger avec la douane, il a été maintenu en état d'arrestation.

Il sera poursuivi pour transport de chocolat dans la zone frontière sans être muni d'un passavant, pour tentative d'exportation frauduleuse, défaut de facture et de carte d'alimentation.

De Berdt a été transféré au Parquet par les soins de la gendarmerie.

FAMILLE DU PRISONNIER. — Permanence demain lundi, de 9 h. à 12 h. au siège, 42, rue Jean-Jaurès.

LA PERCEPTION DE LA TAXE D'ABATAGE ET AUTRES aura lieu à la mairie, bureau de la Caisse d'épargne, jeudi 15, de 9 à 11 h., pour les assujettis dont les noms commencent par les lettres de A à M, et le vendredi 16, aux mêmes lieu et heures, pour les autres.

RONCQ

Un beau spectacle organisé par le « Coin de terre »

La section de Roncq du « Coin de Terre » organise pour le dimanche 18, dans la salle des œuvres, rue du Docteur-Gallisot, une séance récréative au profit des prisonniers.

Au programme, nous relevons la charmante opérette en deux actes : « Un mariage au studio », de A.-L. Doyen et Bodart-Timal.

Les tickets sont en vente chez tous les délégués du Coin de Terre, au siège, rue du Docteur-Gallisot et au Café de la Tête d'Or.

DISTRIBUTION DE LA CARTE DE VIN, aux jours et heures indiqués ci-dessous, au bureau de ravitaillement, 8, rue des Arts :

Lundi 12: de 9 à 12 h., numéros 1 à 400; de 14 h. à 17 h. 30, numéros 401 à 900. — Mardi 13 : de 9 h. à 12 h., 901 à 1.300; de 14 h. à 17 h. 30: 1.301 à 1.800. — Mercredi 14 : de 9 h. à 12 h. numéros 1.801 à la fin.

Se munir de la carte de ravitaillement et de la carte MT travailleurs lourds.

BOUSBECQUE

Plus de naissances que de décès

Au cours de l'année dernière, les services de l'état civil de la Mairie ont enregistré : 51 naissances, 11 mariages et 30 décès.

Ces décès se répartissent ainsi : Moins d'un an, 2 ; de 1 à 10 ans, 2 ; de 20 à 40 ans, 3 ; de 40 à 60 ans, 4 ; de 60 à 80 ans, 14 ; plus de 80 ans, 6.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

COLISÉE
DIMANCHE Soirée à 6 heures
Lundi Mat. 3 h. - Soirée : Relâche
CALVAIRE D'UNE MÈRE
(JEANNE DORÉ)
La semaine prochaine :
Viviane ROMANCE dans
ANGELICA
Location ouverte à partir de 10 h. Jeudi 15, vendr. 16 et jours séanc.

CINE NOEL — CARIOCA
Ce soir 5 h. 15, 8 h. — Cause sensationnelle
5 h. 15, 7 h 45 — La Folle Etudiante
LUNDI Matinée 3 h. - Soirée 7 h. 30

— ROYAL LELEU —
RUE LACROIX
LUNDI Matinée à 3 h. - Soirée à 7 h.
Un film magnifique
OPÉRETTE
JEUDI : RELACHE

UNIVERSEL RUE DECREME
Ce soir à 7 h.
LUNDI et JEUDI à 3 h et 7 h. 15
COUPS DE FEU
Un film admirable qui doit être vu.

MAISON DES TRAMWAYS
DIMANCHE 2 h. 15. 5 h. 15, 8 h.
DIAMANT NOIR
Le film qui bat partout les records des entrées
LUNDI à 3 h. 30 et 7 h 30
MERCREDI (except.), à 7 h. 30

RADIO-CINÉ - Roubaix
Lundi perm. 2 h. 15 à 7 h. Pas soirée
Dernières séances du grand succès
LA FEMME AUX TIGRES
Dernière séance à 4 h. 30

TOURCOING

Rialto Dimanc. 2 h. 30, 5 h. 15, 8 h. Lundi 3 h., 7 h. - Jeudi 3 h.
Actualités. — LE DIAMANT NOIR

CENTRAL CINÉ
NORD ATLANTIQUE
Film d'atmosphère maritime d'une force tragique, interprété avec vigueur et émotion par
A. Préjean - F. Renoir - R. Dary
Dimanche 2 h. 30 - 5 h. 30 - 8 h. 30
Demain lundi 3 h. et 7 h.

Olympia -- Pont des Plats
D. 2 h. 30, 5 h. 15 D. 2 h. 30, 5 h 15, 8 h. Lundi 3 h., 8 h. L. 3 h. 15, 7 h. 15. Jeudi 3 h. 7 h. - J. 3 h. 15
Une amus. com. Une coméd. gaie
JEUNE FILLE L'ECOLE des AU LILAS | AMOUREUX

T. S. F.

Radio-Bruxelles
relayé par Radio-Lille

PROGRAMME DU LUNDI 12 JANVIER

7 h. : Disques. — 7 h. 30, 9 h. 30, 13 h., 18 h. et 19 h. 45 : Informations. — 12 h. : Orchestre de danse Pud Candrix. — 12 h. 30 : Orchestre-radio. — 13 h. 30 : Orchestre de danse Pud Candrix. — 13 h. 45 : Musique italienne. — 14 h. : Quatuor de Lalo. — 17 h. : Récital de chant donné par Mme Laure Berré. — 17 h. 45 : Fantaisie sur deux airs angevins. Guillaume Lekeu. Orchestre symphonique de Radio-Bruxelles. Direction : Franz André. — 18 h. 45 : Orchestre-radio. — 20 h. : Le quart d'heure des beaux disques.

BELGIQUE

Bruges classée comme monument historique

Bruxelles. — On a annoncé, il y a quelque temps, que la ville de Bruges serait classée comme monument historique. A ce propos, M. l'architecte Arthur Degeyter, éminent connaisseur de Bruges et archéologue réputé, nous a donné les précisions suivantes qui soulignent la nécessité de cette mesure :

« Au cours de ces dernières années surtout, on a pu constater que beaucoup de merveilles ont disparu de la ville en dépit de la bonne volonté de l'administration communale et de certaines commissions, qui faisaient vraiment l'impossible pour y remédier.

« Au cours du siècle dernier, plus d'œuvres artist